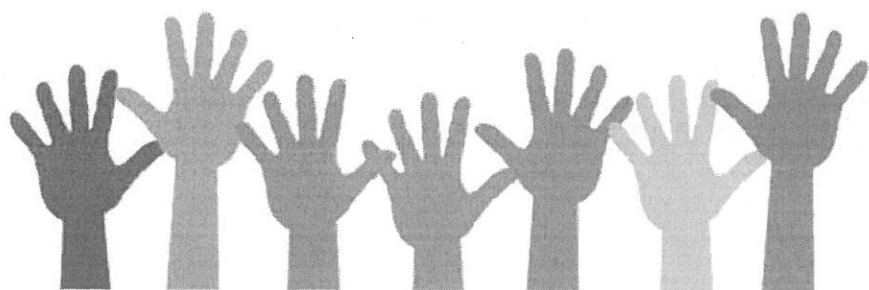


ÉCOLE DU CHAMP
DES TOURNESOLS

Projet d'établissement



respect

considération

motivation

écoute

Projet d'établissement

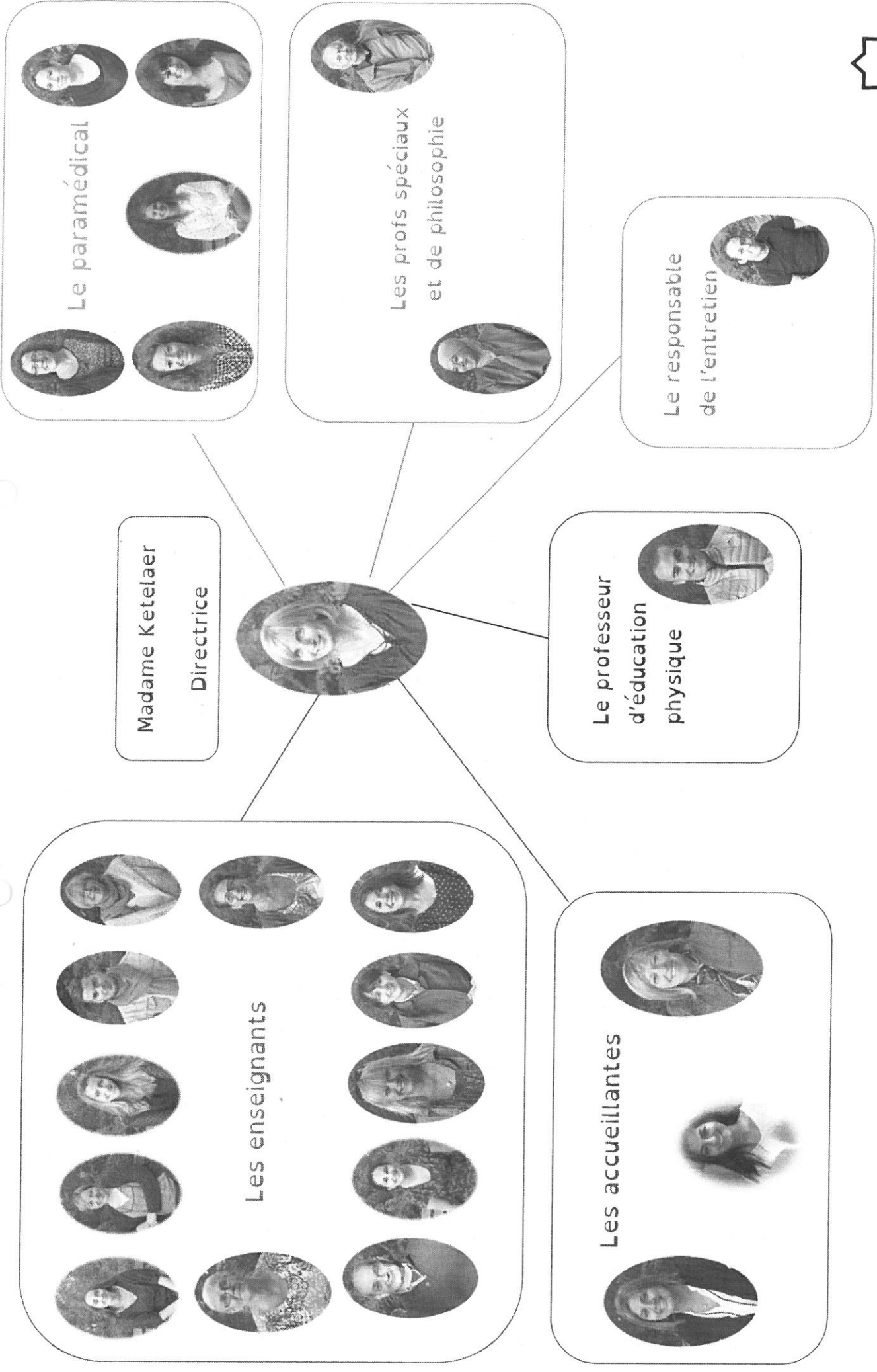
1. PRÉAMBULES

Ce document a été élaboré par l'équipe éducative de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. NOTRE ÉQUIPE





3. FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

3.1 Horaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 15h10

Mercredi : de 8h30 à 12h00



3.2 Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée, dès le troisième jour, d'un certificat médical.

En cas d'absence ou de retard, l'école prendra contact avec les parents et ce, par téléphone.

3.3 Utilisation de l'image

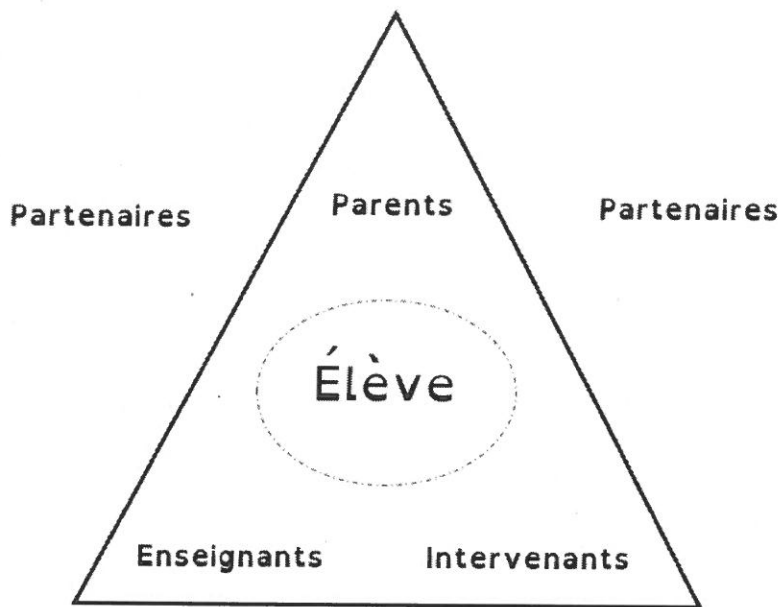


Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Voir règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

4. OBJECTIFS PRIORITAIRES



Pour les élèves relevant de l'enseignement de type 8 :

- Favoriser la (re) construction de l'estime de soi.
- Permettre aux élèves de compenser leurs troubles d'apprentissage par le biais de stratégies qui leur permettront d'atténuer leur lenteur d'exécution, leur manque de concentration, leur difficulté de mémorisation, ...
- Favoriser leur insertion dans la vie active en leur procurant des moyens de s'autogérer (outils, référents, fiches pratiques, ...).
- Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.

Art.6 du décret « MISSIONS » du 24/07/1997

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

5. NOS SPÉCIFICITÉS

5.1 Plan individuel d'apprentissage (P.I.A)

Le P.I.A. est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par l'équipe pédagogique ainsi que par le PMS, sur base des observations et données fournies par ces différents intervenants.

Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du PIA que chaque intervenant met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.



5.2 La philosophie de l'enseignement spécialisé

5.2. 1 la philosophie en général

Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé : CHAPITRE 1er.

Du champ d'application, des généralités et définitions.

L'article 2.

- § 1er. L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un rapport d'inscription effectué par les institutions définies à l'article 12, doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques. Ces enfants et adolescents sont désignés ci-dessous par l'expression "enfants et adolescents à besoins spécifiques".

- § 2. Il est organisé sur la base de la nature et de l'importance des besoins éducatifs et des possibilités psychopédagogiques des élèves et assure le développement de leurs aptitudes intellectuelles, psychomotrices, affectives et sociales tout en les préparant, selon les cas :
 1. à l'intégration dans un milieu de vie ou de travail adapté ;
 2. à l'exercice de métiers ou de professions compatibles avec leur handicap qui rendent possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail ordinaire ;
 3. à la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur tout en offrant des possibilités de vie active.

L'article 4.

- § 19° plan individuel d'apprentissage (P.I.A.) : Outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.

CHAPITRE IV. - De l'organisation de l'enseignement maternel spécialisé et/ ou primaire spécialisé

Section 9. - Du conseil de classe et de son fonctionnement

L'Article 32.

- § 9. L'élève et ses parents ou, à défaut, leur délégué, sont invités à l'élaboration du P.I.A.
- § 10. La transmission de certaines données du P.I.A. est obligatoire. Les données du P.I.A. qui font l'objet d'un transfert ainsi que les modalités de transmission sont arrêtées par le Gouvernement.

5.2.2 Les spécificités de l'enseignement spécialisé

• Les différents types d'enseignement spécialisé :

Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Chapitre 2. -Des types d'enseignement spécialisé

Article 7. – § 1er. Les types suivants d'enseignement spécialisé peuvent être organisés, subventionnés ou reconnus par la Communauté française :

1° Le type 1 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental léger, ci-après dénommé le type 1;

- 2° Le type 2 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental modéré ou sévère, ci-après dénommé le type 2;
- 3° Le type 3 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant des troubles du comportement, ci-après dénommé le type 3;
- 4° Le type 4 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant des déficiences physiques, ci-après dénommé le type 4;
- 5° Le type 5 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents malades et/ou convalescents, ci-après dénommé le type 5;
- 6° Le type 6 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant des déficiences visuelles, ci-après dénommé le type 6;
- 7° Le type 7 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant des déficiences auditives, ci-après dénommé le type 7;
- 8° Le type 8 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des élèves présentant des troubles des apprentissages, ci-après dénommé le type 8.

- Les maturités dans l'enseignement spécialisé de type 8 :
Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Chapitre 1 : Article 4. - § 216° degré de maturité :

Quatre maturités correspondant aux stades d'évolution de l'élève dans l'enseignement primaire spécialisé :

a) pour les élèves atteints de troubles instrumentaux et des apprentissages, ils sont définis comme suit :

- Maturité 1 : reprise du programme de l'enseignement maternel
- Maturité 2 : éveil et ouverture aux apprentissages scolaires
- Maturité 3 : maîtrise et mise en pratique des différents acquis
- Maturité 4 : utilisation des acquis en fonction de l'orientation dans le secondaire, et pour certains, passage du CEB (certificat d'étude de base)

L'enfant peut évoluer au sein d'une même maturité durant plusieurs années en fonction de ses besoins.

Notre établissement est une école primaire d'enseignement spécialisé de type 8 qui accueille des enfants présentant des troubles spécifiques ayant un impact sur les apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, ...) tout en ne souffrant pas de troubles de l'intelligence.

5.2.3 Cadre et environnement de l'école

Notre école se situe à Bruxelles, dans la commune de Jette, au 12 rue Van Bortonne, proche de la gare de Jette et des arrêts de trams 19,62,93 et bus 53,88.



Notre école comprend deux belles cours de récréation.

L'une est très spacieuse, elle accueille les élèves de l'étage et les plus petits sur un module de jeux. Elle comprend également deux grands préaux. L'autre est plus à l'ombre et tout aussi agréable pour les classes du pavillon.

Les cours de récréation sont organisées en différentes zones : une zone calme (sans ballon), une zone mini foot et une zone basket. Du matériel tel que des ballons de foot/basket, des cordes à sauter ainsi que des élastiques sont mis à disposition des élèves. Ces zones permettent un espace plus aéré et répondent aux besoins de chacun.

6. PÉDAGOGIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Notre école se veut bienveillante et à l'écoute de chacun.

Notre école spécialisée est attentive à :

- Réconcilier les élèves avec le milieu scolaire et les apprentissages.
- Favoriser le bien-être de chacun au sein de l'établissement.
- Prodiguer un enseignement individualisé et différencié en permettant à l'enfant d'évoluer à un niveau adapté à ses connaissances.

Les accueillantes travaillent en cohérence avec l'équipe éducative afin d'assurer une continuité à la démarche pédagogique.

6.1 Nos méthodes au quotidien

Notre école veille à organiser un travail qui cible l'échange et la communication régulière au sein de l'équipe ainsi que l'accompagnement des nouveaux enseignants (tutorat, binômes, projets communs...).

La stratégie en matière de travail de l'ensemble de l'équipe pédagogique s'appuie sur les différentes méthodes développées au point suivant.

6.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Articulation pratique/théorie. Equilibre travail individuel et collectif.

- ❖ Pédagogie active : nous rendons l'enfant acteur de ses apprentissages afin qu'il construise ses savoirs dans diverses situations de recherche : prise de parole au quotidien, manipulation d'outils (mesure, estimation, monnaie, cuisine...) et ouverture à différentes techniques artistiques (chants, mouvements, arts plastiques, théâtre ...).
- ❖ Pédagogie différenciée : nous proposons des méthodes éducatives adaptées à chacun, en fonction de ses besoins et de son niveau : travail en groupes, séances individualisées en remédiation, prises en charge paramédicales en logopédie et psychomotricité, utilisation de l'ordinateur afin de compenser les éventuelles difficultés graphiques, ...
- L'organisation de travail en groupes de besoins (groupes de lecture, de mathématiques et de production écrite).
- L'organisation de travail en demi-classe, géré par 2 intervenants (apprentissage par les jeux mathématiques, expression écrite, structuration spatiale, traitement des données, ...).
- L'organisation de travail en groupes verticaux : nous organisons une intégration partielle dans la classe supérieure des enfants ayant atteint un certain degré de compétences dans une matière afin de leur permettre de progresser dans leurs apprentissages.

- Les enfants bénéficient de remédiation, de logopédie, de groupes de besoins (lecture, mathématiques et production d'écrits), de demi-groupes, d'ateliers ludo-mathématiques, d'ateliers mathématiques logopédiques, d'une méthodologie d'apprentissage adaptée afin de leur permettre de redevenir des apprenants.
- ❖ Pédagogie par projet : nous permettons aux enfants de s'épanouir en s'investissant dans la réalisation de projets artistiques. L'élève a la possibilité d'utiliser ses compétences spécifiques au service d'une réalisation collective et ce, de manière interdisciplinaire.
Exemples : projet fresque murale, projet mobilité, projet potager, projet danse, projet opéra, projet théâtral, projet ligne du temps, projet spatio-temporel et graphomotricité, ...
- ❖ Pédagogie par le jeu : nous proposons différentes situations mobilisatrices à travers le jeu afin d'amener l'enfant à communiquer, collaborer, développer sa motricité et ses capacités cognitives.
- ❖ Projet thérapeutique personnalisé : face à une situation scolaire difficilement vécue par l'enfant, nous mettons en place un dispositif thérapeutique qui répond aux besoins spécifiques de l'enfant (adaptation du rythme scolaire, encadrement individualisé, ...).
- ❖ Projet paramédical individualisé : afin de favoriser les apprentissages, des suivis individualisés ou en petits groupes sont mis en place tant en logopédie qu'en psychomotricité.

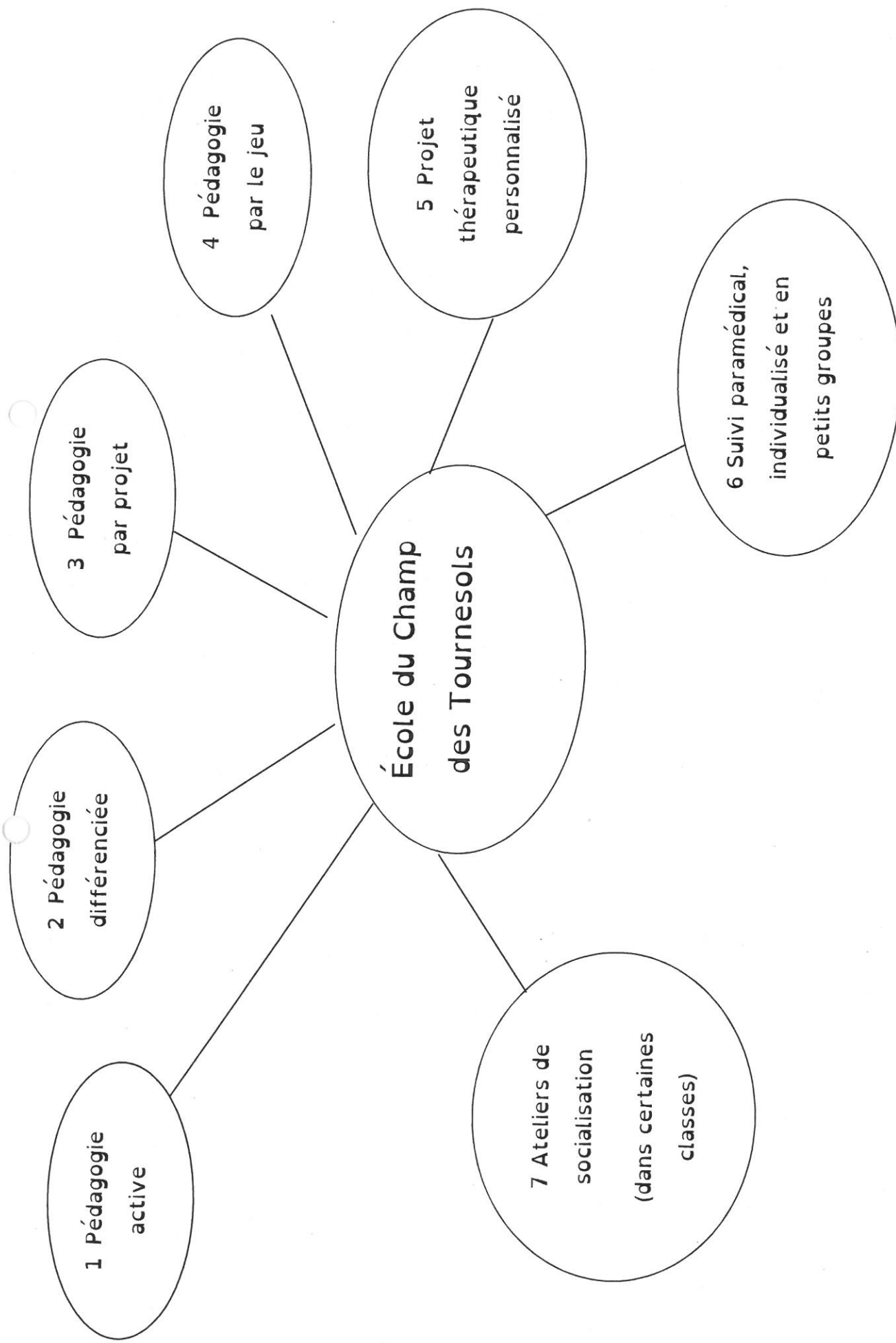
❖ Mise en place d'un projet de classe unique, verticale et flexible au pavillon durant l'année scolaire 2018-2019.

Objectifs : permettre aux enfants de travailler par groupes de besoins dans un environnement flexible et personnalisé et en ayant l'appui de plusieurs intervenants.

❖ Cours de langue : Néerlandais.

Une approche dynamique, active et participative de la seconde langue leur permettra de pouvoir intégrer plus facilement l'école secondaire.

L'ensemble des activités proposées aux enfants sont réfléchies dans un travail interdisciplinaire, suite à des réunions de concertation entre les différents intervenants internes (notre équipe voir p.3) et externes (CPMS, PSE, ...).



6.1.2. Découverte, production, création



Afin de stimuler l'imagination, la créativité et les savoir-faire, nous proposons :

- Des ateliers d'art visuel : travailler à la manière de ..., représenter le schéma corporel par le geste et le mouvement.
- Activités musicales : jeux de rythmes, chants, «Tambours de la Paix», éveil aux instruments de musique, ...
- Création ponctuelle d'un spectacle d'école faisant intervenir l'ensemble des élèves.

Dans le cadre de projets culturels, finalisés par un spectacle ou une exposition, nous collaborons régulièrement avec divers artistes (chanteurs, musiciens, danseurs, narrateurs, peintres, écrivains).

Les enfants sont invités à s'inscrire de façon volontaire et gratuite à un atelier théâtre, deux fois par semaine, après les heures de cours.

Les projets par maturité ou globaux permettent d'aborder les différentes formes de production et de création :

- Fresque murale : décorer les murs de la cour à travers des techniques de Street Art, ...

- Projet opéra, projet théâtral : découverte de l'œuvre, appropriation et réécriture de cette dernière, interprétation, création des décors, danse, chant, ...
- Productions d'écrits à travers différentes visites et sorties : la ferme, visite du poste de police, pièce de théâtre, visite des lieux de cultes, ...
- Création du journal de notre école

6.1.3. Les évaluations



En fonction des maturités, nous pratiquons l'évaluation individuelle, formative, externe et certificative.

Durant leur parcours, les élèves sont soumis :

- à des évaluations diagnostiques par les logopèdes afin de situer les différents niveaux pédagogiques, pour les placer dans les groupes de besoins adéquats mais aussi afin de quantifier l'évolution de ces derniers et d'adapter les séances logopédiques.
 - à des évaluations formatives afin de permettre à l'enseignant d'adapter le rythme des apprentissages à chaque enfant.
 - à des évaluations sommatives de manière régulière afin de vérifier l'acquisition des compétences du socle.
- Le cas échéant, de la remédiation sera mise en place et les séances logopédiques pourront être adaptées.

- à des évaluations externes qui permettent d'évaluer le niveau de l'enfant par rapport à l'enseignement ordinaire.

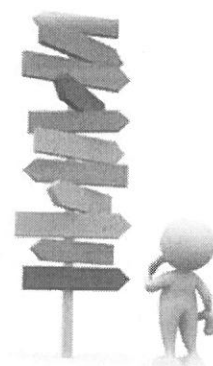
Certains élèves de Maturité IV sont soumis à des évaluations certificatives (CEB) qui permettent de réinsérer les enfants dans l'enseignement secondaire ordinaire (1C ou 1D, avec ou sans intégration).

L'évolution de l'enfant au sein de l'école est reprise dans le PIA (cf 4.1).

Les élèves en âge de quitter l'école, mais n'ayant pas acquis les compétences requises afin d'intégrer le secondaire ordinaire, sont réorientés vers un enseignement secondaire spécialisé de type 1 (de formation) sur l'avis du conseil de classe.

6.1.4. Eveil aux professions

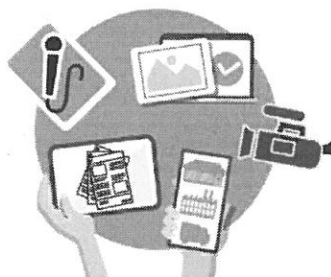
- L'école organise une réunion d'orientation dirigée par le centre PMS.
- L'école organise une visite du salon SIEP.
- Certains élèves visitent, avec leur professeur, des écoles professionnelles ainsi que certaines écoles d'enseignement secondaire de type 1.
- Visite du commissariat de police, de la ferme, ...
- Animation par les "cantonniers".
- Utilisation de différents médias (journal, internet) pour sensibiliser les élèves aux métiers.
- Rencontre avec des artistes (musiciens, peintres, écrivains, comédiens, ...).
- Réalisation d'ateliers en lien avec les métiers : création d'un potager, de recettes de cuisine, ...



6.1.5. Accès aux médias



- Manipulation des différents supports : livres, journaux, affiches, ...
- Accès aux médias par le biais de la bibliothèque communale, de la bibliothèque de l'école (accessible lors des récréations), de l'abonnement au JDE, de la lecture du journal de l'école, ...
- Intervenants extérieurs spécialisés, notamment dans la Cyber-sécurité.



6.1.6. Accès multimédias :

Au sein de notre école, les élèves ont la possibilité de faire des recherches à visée pédagogique sur des ordinateurs reliés à un système Wifi sécurisé.

Au sein de l'équipe paramédicale, les élèves utilisent des logiciels logopédiques adaptés à leurs besoins spécifiques (utilisation d'ordinateurs et de tablettes).

Au sein des classes, les élèves utilisent l'outil informatique (ordinateurs et tablettes) afin de :

- rédiger les articles pour le journal de l'école.
- utiliser différents programmes de traitement de textes.
- utiliser différents programmes adaptés sur tablettes pour les enfants présentant des troubles moteurs (dyspraxie, dysgraphie).
- Le pavillon de notre école bénéficie d'un tableau numérique interactif.

6.1.7 Activités culturelles et sportives

Activités culturelles

Notre école accorde une place importante aux activités culturelles.

Pour ce faire, chaque année, l'équipe éducative s'investit dans différents projets qui amènent les enfants à développer leur créativité, leur curiosité, leur esprit critique et leur identité.

Ces projets s'appuient sur des visites et des sorties telles que musées, opéra, cirque, diverses expositions, cinéma, bibliothèque, théâtre, ...

Parallèlement, des activités « plaisirs et découvertes » sont organisées comme des sorties dans des parcs animaliers, à la ferme pédagogique, dans des plaines de jeux ainsi que notre traditionnelle classe verte à Hachy et notre brocante annuelle.

Activités sportives et corporelles

L'activité physique fait partie intégrante du développement de votre enfant.

Celle-ci est favorisée au sein de notre établissement à travers les activités suivantes :

- un cours d'éducation physique à raison de 2 périodes par semaine (au minimum) en groupe classe ou par demi-groupe afin d'optimiser les apprentissages.
- un cours de natation à raison de 40 minutes toutes les deux semaines.
- des journées sportives ainsi que des activités extra scolaires.
- des séances de psychomotricité qui permettront, aux élèves à besoins spécifiques, d'acquérir des compétences ciblées.

Apprentissages

Passage de « domaines d'activités » à « domaines d'apprentissages ».

Dans tous les cas, les situations inscrites dans un **vécu commun** sont préférables aux exercices formels sous forme de fiches.

par la
manipulation

par le corps

Agir, réussir, comprendre !

L'activité n'est pas une fin en soi : les enfants doivent être en situation d'agir pour réussir et réitérer leur réussite.

6.1.8 Citoyenneté / Développement durable / Environnement

- Collaboration des professeurs de philosophie qui mettent en place des activités communes permettant aux enfants de prendre conscience des valeurs universelles.

 - Les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables pour :
 - mieux se connaître, se comprendre et se respecter.
 - mieux connaître, comprendre et respecter les autres.
 - connaître, comprendre et respecter ses devoirs et ses droits.
 - connaître, comprendre et respecter la société dans laquelle nous vivons.
 - comprendre le rôle d'un citoyen dans son école, sa commune, sa ville, son pays.
 - être attentifs à l'actualité.
- Le travail se fait en collaboration avec les titulaires.
- Règlement de classe.

 - Apprentissage des règles de vie à l'extérieur de l'école (usage des transports en commun, respect des autres usagers de l'espace public, sécurité routière, ...).

 - Tri des déchets : animations des cantonniers communaux, action Bébat, ...

- Collecte de vivres organisée chaque année au sein de l'école (opération Solidarité).
- Amnesty International, visite d'un home, commémoration du 11 novembre, devoirs de mémoire, visite de Breedonck, Tyne Cot, Ypres,...
- Initiation au fonctionnement des institutions politiques (interview de l'Echevin, rôle des élus et élection d'un délégué de classe) .
- Lien entre la police et l'école → Journée Patrouille.

6.1.9 Santé.



- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire (recettes équilibrées, ...)
- Education à la santé (vente et réalisation de collations saines deux fois par semaine).
- EVRAS : Animation organisée par le PMS et le PSE sur l'éveil à la vie affective et sexuelle.
- Visite médicale et vaccination.

6.1.10 Ouverture sur le quartier

-Projet mobilité : découverte du quartier et du code de la route, création d'un panneau d'avertissement de zone 30, parc de circulation, ...

-Dans le cadre de la brocante organisée par l'école chaque année, diverses activités de découverte du quartier sont organisées (lecture du plan de Jette + distribution des toutes-boites, découverte des commerces pour y coller les affiches, ...).

-Visite du poste de police, les classes du patrimoine, visite de monuments typiques de la région, rencontre avec des personnes ressources pour découvrir l'histoire du quartier, ...

6.1.11 Communication

L'équipe éducative est toujours à la disposition des parents sur rendez-vous.

Trois réunions des parents sont organisées par an, elles permettent d'échanger et de transmettre le bulletin. De plus, l'équipe est toujours joignable via le journal de classe, la farde d'avis, le téléphone, le PMS, le conseil de participation, mais aussi lors d'activités extrascolaires (les fêtes d'école, la brocante, le spectacle, ...).

6.1.12. Transition primaire - secondaire

Une réunion parents-enseignants-PMS est organisée une fois par an afin de présenter toutes les orientations possibles dans l'enseignement secondaire.

Des échanges entre l'école et les futures écoles secondaires sont organisées en fonction des besoins.

Le référentiel des élèves peut être transmis si nécessaire.

De plus, le PIA reste à disposition des différents intervenants.

Des visites et une collaboration d'écoles secondaires spécialisées (type 1) et ordinaires (1C/1D) sont organisées.

L'orientation des élèves est décidée suite aux testings réalisés par le PMS et le PARAMEDICAL et d'après les décisions prises par tous les intervenants lors des conseils de classe.

Le PIA est mis à jour après chaque conseil de classe individuel et collectif, suite à une rencontre parents-enseignants ou après toute concertation interne et externe.

Un maintien dans l'école au-delà de l'âge de 13 ans ne peut être proposé que sur décision du conseil de classe, les intervenants considérant que l'intérêt pédagogique et/ou psychologique de l'enfant le nécessite.



6.2 Nos Actions concrètes.

6.2.1 Intégration des enfants

Nous travaillons en intégration avec plusieurs écoles d'enseignement ordinaire de la commune de Jette.

6.2.2 Classe à pédagogie adaptée ou autre

Ateliers de socialisation (pavillon) : à travers une série d'ateliers, nous permettons à l'enfant de former une partie de son identité sociale et d'acquérir des manières de faire, de penser et de se comporter.

Ateliers socio-pédagogiques: continuité des ateliers de socialisation. L'équipe paramédicale fait également partie de ces ateliers et permet un accompagnement plus spécifique des enfants souffrant de troubles de l'attention (TDAH), dysphasiques, dyspraxiques, à traits autistiques, ...

TDA/H

Altération de
l'attention

Dyslexie :

Altération de
la lecture

Dyscalculie :

Altération de
la lecture

Dysorthographe :

Altération de
l'orthographe

DYS

Dyspraxie :

Altération de la
coordination des
gestes

Dysgraphie :

Altération de
l'écriture

Dysphasie :

Altération du
langage oral

6.3 Formation des enseignants

Le plan de formation est réalisé en fonction du projet d'établissement, des éventuelles remarques de la direction et de l'inspection.

Pour cela, l'école organise annuellement des conférences pédagogiques. De plus, l'ensemble de l'équipe participe à des formations volontaires afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer la plupart de ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

Ce projet d'établissement est construit par l'équipe éducative et la direction de l'école.

Ce projet d'établissement est approuvé par le Conseil de Participation ainsi que par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune de Jette.

Il est également lu et approuvé par les parents des élèves de notre école.





instit.info asbl
18, rue de la Libération
1440 Braine-le-Château
Belgique
Num.Ent. : BE0557.938.060

Facture

Ecole Champ des Tournesols

Mme B Ketelaer
rue Henri Van Bortonne, 12
1090 Bruxelles

Facture Numéro : 185

Date d'émission : 15/01/2018

Facture à payer à la réception. Merci

Prestation**Montant**

Abonnement « PIA en ligne »
année scolaire 2017 – 2018
(compris : la cotisation annuelle de 15 € à l'asbl instit.info)

159,00 €

Prestation de services exemptée de la TVA en vertu de l'article 44 du Code.

Total H.T	159,00 €
TOTAL TTC	159,00 €

Coordonnées bancaires européennes

IBAN : BE50 0004 2479 3918 / SWIFT : BPOTBEB

En communication: Facture 185

(+32) 2.355.80.64

contact@instit.info<https://www.instit.info>